

LE VENERABLE JEAN-JACQUES OLIER

LA Sacrée Congrégation des Rites a tenu une séance dite ordinaire pour l'examen des écrits du vénérable Jean-Jacques Olier, fondateur de la Société de Saint-Sulpice. La révision des écrits forme un des préliminaires des causes de saints ; elle sert à constater, comme il vient d'être fait pour le vénérable Olier, qu'il ne s'y trouve rien de contraire à la foi et aux mœurs, avant que l'on ne passe à la rigoureuse discussion sur l'héroïcité des vertus.

Au reste, et pour réserver dans cette discussion le droit qui appartient au Promoteur de la Foi de tirer des écrits des serviteurs de Dieu, même après la révision, des objections contre l'héroïcité des vertus, il est de règle de réserver ce droit dans la première décision relative à la révision des écrits. C'est pourquoi, en ce qui concerne les écrits du Vénérable Olier, la S. Congrégation des Rites, tout en reconnaissant que rien ne s'y oppose à la suite régulière de la procédure, a réservé le droit du Promoteur de la Foi, par la formule suivante : *Nihil oïstat quominus procedi possit ad ulteriora, salvo tamen jure Promotoris fidei.*

COLLEGE SAINT-PAUL

Varenes, P. Q.

COLLÈGE SAINT-PAUL, tel est le nom que les Frères des Ecoles chrétiennes ont donné au Collège commercial de Varenes, dont ils viennent de prendre la direction. Les chers Frères veulent ainsi marquer la part personnelle et dévouée qui revient à Mgr Paul Bruchési dans la transformation de cette institution.

Fondé en 1848, sous les auspices de Mgr Bourget et dirigé depuis lors par des prêtres séculiers, le collège de Varenes, personne ne l'ignore, a compté des jours florissants. Un grand nombre d'enfants de nos meilleurs familles du Canada et des Etats-Unis ont fréquenté cette institution ; plusieurs citoyens marquants en sont sortis ; de